

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MIRECIDE-TC/94

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2014-0007

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0006343-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MIRECIDE-TC/94
B-3315XP

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Laboratorios Miret, S.A.
	Adresse	Geminis 4 08228 Terrassa Espagne
Numéro de l'autorisation	FR-2014-0007	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0006343-0000	
Date de l'autorisation	15/07/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	30/10/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LAMIRSA Laboratorios Miret S.A.
Adresse du fabricant	Pol. Ind. Can Parellada - Geminis, 4 08228 Terrassa (Barcelona) Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Pol. Ind. Can Parellada - Geminis, 4 08228 Terrassa (Barcelona) Espagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	European Union IPBC Task Force ISP Switzerland gmbH
Adresse du fabricant	LIndestrasse 10 CH-6340 Baar Suisse
Emplacement des sites de fabrication	LIndestrasse 10 CH-6340 Baar Suisse

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Lanxess Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Local Court Köln HRB 52600 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Local Court Köln HRB 52600 Leverkusen Allemagne

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Syngenta European Center
Adresse du fabricant	Schwarzwaldallee 215 CH-4002 Basle Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Schwarzwaldallee 215 CH-4002 Basle Suisse

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Lanxess Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Local Court Köln HRB 52600 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Local Court Köln HRB 52600 Leverkusen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	10,3
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	6,4

2.2. Type de formulation

CE - Concentré émulsionnable

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut nuire au fœtus.
 Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les .
 Se laver soigneusement après manipulation.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Porter .
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .
 EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..
 Consulter un médecin en cas de malaise.
 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.
 Enlever les vêtements contaminés.

Éliminer le dans

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Produit destiné à une utilisation par des professionnels évoluant en milieu industriel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Applicable sous forme d'émulsion, après dilution dans l'eau
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: - autre Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois Stade de développement: - autre</p> <p>Nom scientifique: - autre Nom commun: Moisissures Stade de développement: - autre</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Les produits sont utilisés dans le cadre d'un traitement préventif de sciages frais destinés pour les bois d'intérieurs sans aucune humidification possible, les bois d'intérieurs et d'extérieurs abrités avec humidification occasionnelle, les bois d'extérieurs sans contact avec les sols, soumis à une humidification fréquente et susceptibles de piéger l'eau et les bois d'extérieurs sans contact avec les sols, soumis à une humidification fréquente et susceptibles de piéger l'eau.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage</p> <p>Description détaillée:</p> <p>- Traitement automatisé par trempage</p>

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 2-3%
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:

La dose d'application suivante doit être respectée :

produit dilué dans l'eau à une concentration comprise entre 2 et 3 % (v/v)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit est conditionné dans des conteneurs en HDPE de 25 L, 60 L, 230 L, ou 1 000L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Agiter le produit lors de la dilution et de l'utilisation.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser de gant en cuir ou en tissu. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques durant toutes les opérations (préparation, application, nettoyage).
- Porter des gants accordant une protection conforme à la norme NF EN 374 et des vêtements de protection catégorie III de type 4 (étanche aux pulvérisations) pendant toutes les phases d'utilisation du produit.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis se laver les mains.
- Ne pas manger, boire ou fumer durant l'application ; se laver les mains et le visage immédiatement après chaque application du produit.
- Le nombre maximal de cycles de traitement par trempage automatisé est limité à deux cycles de 60 minutes par jour.
- Ne pas manipuler le bois fraîchement traité avant séchage complet du produit.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Ne pas rejeter les eaux de lavage vers l'environnement (eau, sol, station d'épuration) lors des contaminations par le produit pendant l'application (sol, cuve, bac, conteneur, système d'application, ...).
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus d'application en milieu industriel du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Contact oculaire : Irritation sévère. Est susceptible d'entraîner des lésions cornéennes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes. Laver sous un filet d'eau tiède durant une dizaine de minutes, œil ouvert, sans oublier de laver sous les paupières. Si l'œil reste rouge à deux heures de lavage, consulter un médecin.
- Contact cutané : Un contact cutané, même bref peut entraîner une irritation. Un contact prolongé peut entraîner des lésions importantes avec brûlures cutanées. Retirer tous les vêtements contaminés. Laver à grande eau durant au moins 10 minutes. Consulter un médecin en cas de lésion cutanée, de rougeur ou de douleur persistante. Des atteintes allergiques peuvent apparaître chez les personnes sensibilisées antérieurement (la molécule sensibilisante IPBC peut être également présente dans d'autres produits tels que peintures et teintures, traitement des bois, cosmétiques (crèmes diverses, shampoings, savons,...), fluides frigorigènes, encres...).
- Ingestion : L'ingestion peut conduire à une intoxication aigüe sévère. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans un avis médical.
- Inhalation : L'inhalation du produit (aérosol, vapeurs), notamment dans le cas de traitement par pulvérisation, peut conduire à une détresse respiratoire sévère. Sortir le patient de l'atmosphère toxique. En cas de troubles respiratoires, contacter le SAMU ou un centre antipoison sans délai. Aérer les locaux.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le contenu/réceptif dans un circuit de collecte approprié

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- L'étiquetage du bois et des articles traités avec ce produit biocide doit mentionner que ceux-ci ne doivent pas être destinés à être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- La combustion des bois traités peut produire des oxydes de carbone, d'azote et de l'acide chlorhydrique. La production de dioxines et furannes est possible lors de la pyrolyse de bois traités par du propiconazole, selon la température.

6. Autres informations

L'étiquetage du bois et des articles traités avec ce produit biocide doit mentionner que ceux-ci ne doivent pas être destinés à être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente. La combustion des bois traités peut produire des oxydes de carbone, d'azote et de l'acide chlorhydrique. La production de dioxines et furannes est possible lors de la pyrolyse de bois traités par du propiconazole, selon la température.